

Éléments complémentaires

Le nombre de commune est variable de 101 à 102 en fonction de la date de disponibilité de la donnée.

Les communes de Meroux et Moval ont fusionné au 1er janvier 2019 pour former la commune de Meroux-Moval.

Quand les données sont antérieures à cette fusion, les deux communes peuvent être matérialisées.

Territoire

Carte « Niveau de vie des foyers fiscaux » :

Calcul des unités de consommation (UC) :

Système mis en place par l'INSEE permettant de comparer les niveaux de vie des ménages :

- 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans

Revenu disponible :

Le revenu utilisé est le revenu disponible par UC, également appelé «niveau de vie». Il est le revenu disponible par an par «équivalent adulte» et est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC le composant.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition des ménages pour consommer et épargner (revenus, indemnités retraites, prestations sociales desquelles sont déduits les impôts directs).

Revenu médian :

Revenu au-dessous duquel se situent 50% des revenus.

Urbanisme - Aménagement :

Carte « Taxes d'aménagement » :

Secteurs spécifique : sur les communes disposant d'un ou plusieurs secteurs spécifiques, un ou des taux majorés communaux au delà de 5% peuvent être appliqués sur ces secteurs.

Agriculture :

Carte « Orientations technico-économiques des exploitations » :

Une exploitation peut être classée selon son orientation technico-économique (OTEX) en fonction de la contribution économique de chacun de ses cheptels ou surfaces agricoles. L'OTEX communale résulte de l'agglomération de ces données et représente ainsi la spécialisation et la dominance agricole dans la commune.

Nombre d'exploitations en 2016 : 325, dont 241 en exploitations individuelles et 84 sous forme sociétaire.

Carte « Surface agricole utile par exploitation » :

Les données ont été recueillies et localisées à la commune du siège de l'exploitant. Il s'agit de la SAU par exploitant par commune.

Moyenne SAU/exploitation :

- Territoire de Belfort : 45 ha
- Région Bourgogne Franche-Comté : 80 ha
- France : 53 ha

Carte « Aides découplées et couplées à la PAC par canton » :

En moyenne, une exploitation agricole du Territoire de Belfort a perçu 19 917 € d'aides découplées et couplées en 2016.

Dans le cadre des aides directes, une exploitation peut également percevoir des aides ICHN et des aides liées à des mesures agro-environnementales et climatiques.

Carte « Contrats agro-environnementaux » :

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des mesures souscrites volontairement pour une durée de 5 ans. Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Leur rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'implique le maintien ou le changement de pratiques.

Carte « Productions en circuit-court en 2019 » :

41 exploitations agricoles professionnelles vendent en circuit court, tout ou partie de leurs productions agricoles, dont 3 pisciculteurs et 8 apiculteurs (détenant plus de 30 ruches chacun). À cela s'ajoutent notamment des transformateurs locaux : 2 moulins et 5 micro-brasseries.

Tous les producteurs ont un point de vente sur l'exploitation.

Carte « Zone vulnérable aux nitrates » :

La localisation d'une parcelle dans la zone vulnérable implique le respect sur cette parcelle des mesures définies dans le programme d'actions régional (PAR) nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés. L'objectif est de protéger la qualité des eaux.

La surface agricole utile (SAU) concernée par cette zone vulnérable est de 1 150 ha soit 5,6 % de la SAU départementale.

Environnement :

Carte « Trame verte et bleue » :

Réservoir de biodiversité : Secteur où les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Corridor écologique : axes de communication biologique empruntés par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité.

Carte : « Circonscriptions des lieutenants de louveterie » :

Les lieutenants de louveterie sont chargés de veiller à la régulation des espèces susceptibles de causer des nuisances et au maintien de l'équilibre de la faune sauvage, sous l'autorité de la Préfète. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse.

Carte : « Classement sonore des infrastructures existantes ou en projet » :

Les bâtiments doivent être construits avec un isolement acoustique minimum, lorsqu'ils sont réalisés dans les secteurs affectés par le bruit, localisés sur la carte de classement sonore.

Les infrastructures concernées par le classement sonore sont celles dont le trafic journalier moyen annuel est supérieur à 5 000 véhicules pour les voies routières et 50 trains pour les voies ferrées.

Eau :

Carte : « Catégories piscicoles des cours d'eau et AAPPMA » :

La catégorie piscicole est fonction des groupes de poissons dominants : première catégorie pour les salmonidés et deuxième catégorie pour les cyprinidés (poissons blancs).

Carte : « Continuité écologique : cours d'eau classés en liste 1 et 2 et obstacles recensés » : (réf. art. L214-17 du code de l'environnement)

La continuité écologique des cours d'eau consiste en une libre circulation de la faune aquatique pour leur permettre d'effectuer leur cycle biologique, et le bon déroulement du transport des sédiments.

Liste 1 :

Cours d'eau sur lesquels l'implantation d'un nouvel ouvrage hydraulique n'est possible que s'il est démontré que l'ouvrage ne fera pas obstacle à la continuité écologique.

Liste 2 :

Cours d'eau sur lesquels les propriétaires d'ouvrages existants doivent réaliser des aménagements pour assurer la continuité écologique, avant le 11/09/2023.

Carte : « Usages de l'eau » :

Les volumes sont localisés sur leur commune de prélèvement. Ils sont tirés de la base redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Les volumes assujettis à cette base sont ceux supérieurs à 10 000m³/an.

Attention : l'eau potable du Grand Belfort provient également d'une ressource superficielle (non représentée, prélèvement du Doubs sur le captage de Mathay).

Glossaire

AAC	Apprentissage anticipé de la conduite
AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmée
AFB	Agence française pour la biodiversité
AGRESTE	Service de statistiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
AOP	Appellation d'origine protégée
ARS	Agence régionale de santé
AZI	Atlas des zones inondables
BD	Base de données
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CCST	Communauté de Communes du Sud Territoire
CCVS	Communauté de Communes des Vosges du Sud
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CIA	Chambre interdépartementale d'agriculture 25 - 90
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif
CLC	Corine land cover

DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
EDE	Établissement départemental de l'élevage
EGES	Emission de gaz à effet de serre (le CO ₂ est la valeur référente)
EH	Équivalent habitant. Unité de mesure de base permettant d'évaluer la capacité d'une STEU. Cette unité se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour
EIE	Établissement interdépartemental de l'élevage
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FDPPMA	Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques
GES	Gaz à effet de serre
GBCA	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
HLM	Habitat à loyer modéré
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain

ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (intégré dans l'AFB au 1er janvier 2017)
ONF	Office national des forêts
OPTEER	Observation prospective territoriale énergétique à l'échelle régionale
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PM10	(Particulate matter) Particules fines en suspension inférieures à 10 micromètres
POS	Plan d'occupation des sols
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
RGA	Retrait gonflement des sols argileux
RMC	Rhône Méditerranée Corse
ROE	Référentiel des obstacles à l'écoulement (OFB)
RP	Recensement de la population
RPI	Regroupement pédagogique intercommunaux
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEM	Société d'économie mixte
STEU	Station de traitement des eaux usées
SRU	Solidarité renouvellement urbain
Tep	Tonne équivalent pétrole
TeqCO2	Tonne équivalent CO2 (le CO2 est la valeur référente)
UE - SoES	Union européenne - Service de l'observation et des statistiques
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les informations accessibles via internet pour l'ensemble des citoyens sont de plus en plus nombreuses, voici quelques liens vers des cartes interactives...

Le territoire

--> Population, emploi, éducation, revenus, économie, conditions de vie, transports, environnement :

<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

--> Agriculture, culture et patrimoine, développement durable et énergie, économie et emploi, éducation et recherche, santé, société, territoires :

<https://www.geoportail.gouv.fr>

--> Société, économie, enseignement, entreprises, population, emploi :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiqueslocales/cartes-thematiques.htm>

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiqueslocales/cartes-thematiques.htm>

L'urbanisme et l'aménagement

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

L'environnement et les risques

--> Nature et paysage, eau, énergie-climat, infrastructures de transport, risques

https://carto.ideobfc.fr/1/carte_generaliste_dreal_bfc.map

--> Géologie, eau, risques, sols pollués

<http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

--> Agriculture

<https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat>

Risques

--> Risques géochimiques :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/metaux-et-sols?parent=13744>

La sécurité routière

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Autre

--> Patrimoine naturel

<https://atlas.patrimoines.culture.fr>

--> Politique de la ville, équipements sportifs

<https://sig.ville.gouv.fr>

--> Plan cadastral

<https://cadastre.gouv.fr>

Et il en existe beaucoup d'autres

Conseils de navigation à partir de votre moteur de recherche :

Tapez « carte interactive » suivi du thème souhaité

(ex. : carte interactive nature)

Tapez <http://www.geoclip.fr/realisations...>



Responsable publication :

Jacques BONIGEN - Directeur

Pilote :

Dominique LAVALETTE

Administrateur des données locales

Infographie :

Virginie VILLANI :

Assistante de Direction / Infographiste

Données :

Contribution des services DDT 90